

Paris, le 17/10/2014

Convention Collective Nationale du 15 mars 1966

Commission Nationale Paritaire de Négociation du 02 Octobre 2014

**TEL CHRONOS, LE DIEU GREC, LES EMPLOYEURS VEULENT RESTER MAITRES
DU TEMPSET DES SUJETS A ABORDER :**

UNE DROLE DE CONCEPTION DU DIALOGUE SOCIAL !

A l'ordre du jour de cette journée, deux sujets majeurs ont été abordés : le régime de prévoyance et l'intégration des nouveaux métiers.

Pour le premier, il s'agissait de trouver rapidement un compromis afin que notre régime actuellement déficitaire puisse sur la base des travaux menés par la CNPTP, retrouver rapidement un équilibre financier indispensable.

A cet effet, différents scénarios ont été étudiés par la CNPTP. Le scénario retenu par les organisations syndicales des salariés a été celui de l'augmentation paritaire (salariés, employeurs) de la cotisation de 0,5% (quasi indolore pour les salariés), avec le maintien d'un niveau de garantie satisfaisant qui ne saurait être inférieur à celui prévu dans l'avenant 320 ; d'autant plus qu'il permettrait à notre régime, un retour à l'équilibre dès 2015.

Les employeurs n'entendent pas exclure l'étude d'autres pistes susceptibles de générer des économies, et refusent de reprendre le principe d'une prise en charge à part égale d'une augmentation modérée de la cotisation.

Ce positionnement ambigu des employeurs, refusant manifestement de se prononcer, a suscité l'interrogation des partenaires sociaux qui ont demandé des suspensions de séance afin de trouver un positionnement collectif auquel nous sommes parvenus.

Les employeurs ont finalement indiqué qu'ils n'excluaient pas cette possibilité et ont demandé du temps afin de l'étudier pour un retour lors de la prochaine CNPN.

L'intégration des nouveaux métiers allait pouvoir être enfin abordée après de nombreux reports. Un sujet important et porté par la CFTC, ce qui ne semblait pas être une priorité pour nos employeurs. La séance a confirmé cette impression. Pourtant, derrière ces métiers, des milliers de salariés sont dans l'attente d'une vraie reconnaissance.

Sur ce sujet, seuls (1) les éducateurs jeunes enfants (EJE) seront intégrés sur la grille de classification des éducateurs spécialisés. Un avenant devrait être présenté à la signature prochainement.

WWW.CFTC-SANTESOCIAUX.FR

facebook.com / CFTCsantesoc - twitter : @CFTCsantesoc

01 42 58 58 89 - fede@cftc-santesociaux.fr

34, quai de la Loire 75019 Paris

Concernant les autres métiers, les employeurs ont indiqué qu'il était nécessaire de mettre en place une grille spécifique ; cette dernière devant être négociée dans le cadre de la nouvelle convention collective. Néanmoins, les employeurs disent vouloir étudier précisément la situation de chacun des métiers, pour donner une réponse à la prochaine CNPN.

La CFTC a estimé qu'on repoussait ainsi la discussion aux calendes grecques. La CFTC a rappelé que la dernière discussion a duré trois ans sans résultat tangible et qu'elle ne pouvait se satisfaire d'un nouveau blabla improductif. Concernant les mandataires, la CFTC a indiqué que ses propositions étaient pourtant immédiatement opérationnelles à l'inverse de propositions d'autres organisations syndicales puisqu'il s'agit d'intégrer une grille d'une annexe existante (éducateur, assistante sociale, CESF) avec une majoration de 120 points. Les employeurs ont répondu que ces professionnels étaient recrutés majoritairement parmi des juristes (ce qui reste à démontrer) et que dans ce cadre, il fallait une grille spécifique. Nous ne nous satisfaisons pas de ce genre de réponse.

(1): Ont été abordées les situations des Médiateurs Familiaux, Conseillers en Insertion Professionnelle, Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale, Auxiliaires de Vie Sociale, Mandataire Judiciaire, Délégués aux Prestations Familiales, Educateurs Jeunes Enfants, Enseignants de Langue des Signes, Interfaces de Communication, Codeurs Langue Parlé Complété, Ergonomes.

Ali LAAZAoui
Eliane LONCO
Régis BIELAK
Emmanuel DELAFARGUE